



LE DIMANCHE 08 juin 2025



VIDE-GRENIERS

LE DIMANCHE A GOUESNOU

Accueil des exposants à partir de 7h00
 Ouverture au public à partir de 9h00 à 16h00
 Entrée : 1,50 € (gratuit pour les moins de 12 ans)
 Restauration rapide sur place

Les inscriptions seront à valider avant le 27 MAI 2025 auprès de
 Mme Tanca Danièle Port : 07.68.34.47.63
 Mail : danieletanca@gmail.com
 Adresse : 4, rue des celtes 29200 BREST

REGLEMENT* : Pour que cette manifestation se déroule dans les meilleures conditions et la bonne humeur, un règlement a été défini. Le non-respect de celui-ci entraînera l'expulsion immédiate du contrevenant.

LOCALISATION : Salle de sports Jean GOURMELON rue du gymnase 29850 Gouesnou

ATTESTATION D'INSCRIPTION :

Je soussigné, NOM :PRENOM :Date de naissance :

Adresse : Code postal : Ville :

Tél portable ou fixe : / / / / E-mail :N° Carte d'identité :

- Je souhaite exposer le dimanche 08 juin 2025 à GOUESNOU, à partir de 9 h 00 et à ne pas remballer avant 16 h 30.

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement (ci-dessous) relatif à la manifestation et l'accepter. (2 personnes adultes par stand)

- Si vous souhaitez mettre un portant (NON fourni par l'organisation) un emplacement sera réservé et facturé 2€ l'emplacement (limité à 1 SEUL PORTANT par emplacement)

- Réservation de 3 METRES MINIMUM obligatoire (pas de 1 ou 2 mètres). Prix du mètre linéaire 3€50

- Pour tout renseignement, veuillez communiquer uniquement par mail : danieletanca@gmail.com ou courrier.

Heure d'arrivée si vous avez de 3 à 6 m 7h50-8h00				Heure d'arrivée si vous avez de 7 à 10 m 7h30-7h40				A partir de 7h00-7h15	
3 mètres	4 mètres	5 mètres	6 mètres	7 mètres	8 mètres	9 mètres	10 mètres	11 mètres	12 mètres
Sans portant	Sans portant	Sans portant	Sans portant	Sans portant	Sans portant	Sans portant	Sans portant	Sans portant	Sans portant
10€50	14€00	17€50	21€00	24€50	28€00	31€50	35€00	38€50	42€00
avec 1 portant	avec 1 portant	avec 1 portant	avec 1 portant	avec 1 portant	avec 1 portant	avec 1 portant	avec 1 portant	avec 1 portant	avec 1 portant
12€50	16€00	19€50	23€00	26€50	30€00	33€50	37€00	40€50	44€00

- Je souhaite réserver..... mètres linéaires sans portant =€

- Je souhaite réserver mètres linéaires avec 1 portant =€

et joindre un chèque de € à l'ordre de l'ASSG (toute réservation non réglée ne sera pas retenue).

Fait à le / / Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Règlement

- 1) Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs, professionnels et particuliers, ainsi qu'aux associations régies par la loi 1901.
 - 2) Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.
 - 3) Les organisateurs se réservent le droit de renvoyer, de la manifestation, toutes personnes ne respectant pas les consignes sanitaires imposée par l'organisation et qui figurent sur le règlement de la manifestation affiché à l'entrée principale de la salle.
- Rappel** : que chaque exposant, lors de son inscription, valide et accepte automatiquement ledit règlement.
- 4) Seuls pourront exposer ceux qui auront fait parvenir le bulletin d'inscription daté, signé et accompagné du règlement aux organisateurs pour LE 27 MAI 2025. Une autorisation parentale est exigée pour les enfants. Passé le 27 MAI 2025 tout paiement restera acquis à l'association
 - 5) Association. Sportive Speed badminton. Gouesnou établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements.
 - 6) L'accueil des exposants aura lieu de 7 h 00 à 9 h 00. Passé cette heure, le Comité Organisateur se réserve le droit de ré attribuer l'emplacement réservé par un exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ni dédommagement d'aucune sorte.
 - 7) Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 9 h 00 et à ne pas remballer avant 16h30.
 - 8) Les transactions ne peuvent se faire que dans les emplacements alloués par l'organisateur et préalablement réservés.
 - 9) Les organisateurs sont déchargés de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol, ...) ceci à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle (ex : parking).
 - 10) La restauration et la vente de boissons sur le site de la manifestation se feront exclusivement par le Comité Organisateur.
 - 11) La salle, accueillant du public, est considérée comme espace public, et à ce titre, est un espace non-fumeur.
 - 12) Les tables, chaises et plateaux sont loués aux exposants qui seront tenus responsables des éventuelles dégradations.
Les dommages seront payables immédiatement.
 - 13) Les participants s'engagent à se conformer à la réglementation relative à la participation au vide-greniers.
 - 14) Les participants s'engagent à connaître la provenance des biens exposés (ni volés, ni recelés, Art. L310-2 du Code du commerce).
 - 15) Les participants assurent la non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art. R321-9 du code pénal).